



Signature d'une offre d'achat maison

Par **vilain**, le **20/04/2011** à **14:55**

Bonjour,
nous avons fait une offre d'achat de maison acceptée par le vendeur et signée par les par les
deux parties mais après enquête il s'est avéré qu'il y avait beaucoup de nuisances sonores
éluées par le vendeur peut-on annuler l'achat bien à vous

Par **andré**, le **20/04/2011** à **15:01**

BJR s'il ne s'agit que d'une offre ce n'est pas important par contre si vous avez signé un
compromis de vente vous êtes engagés cependant vous avez sept jours de délai de réflexion
pour annuler après c'est trop tard